

Aperçu des primes pour les hommes

Prime pour un versement en
capital unique de CHF 100'000

Catégorie de risque 1

Âge	Prime annuelle pour une couverture:			Âge	Prime annuelle pour une couverture:		
	Décès	Invalidité	Combinée		Décès	Invalidité	Combinée
18	189.30	103.90	293.20	42	227.00	235.50	462.50
19	183.80	104.90	288.70	43	244.10	248.55	492.65
20	178.60	106.05	284.65	44	262.30	262.65	524.95
21	173.55	108.35	281.90	45	281.70	278.20	559.90
22	168.50	110.85	279.35	46	302.45	294.95	597.40
23	163.85	113.70	277.55	47	324.95	312.95	637.90
24	159.95	116.85	276.80	48	349.95	332.30	682.25
25	156.80	120.05	276.85	49	378.10	353.00	731.10
26	154.45	123.50	277.95	50	409.60	375.35	784.95
27	152.85	127.35	280.20	51	444.90	399.45	844.35
28	151.80	131.30	283.10	52	483.95	423.00	906.95
29	151.10	135.55	286.65	53	526.90	448.65	975.55
30	151.05	140.20	291.25	54	573.60	476.80	1'050.40
31	151.40	145.15	296.55	55	624.45	507.70	1'132.15
32	152.30	150.45	302.75	56	680.80	541.95	1'222.75
33	153.70	156.15	309.85	57	744.35	579.20	1'323.55
34	155.90	162.40	318.30	58	816.35	620.60	1'436.95
35	158.90	169.10	328.00	59	897.65	666.30	1'563.95
36	162.95	176.45	339.40	60	996.65	716.40	1'713.05
37	168.35	184.45	352.80	61	1'105.60	771.00	1'876.60
38	175.50	192.95	368.45	62	1'223.85	830.30	2'054.15
39	184.70	202.30	387.00	63	1'350.00	894.50	2'244.50
40	197.40	212.50	409.90	64	1'482.60	963.90	2'446.50
41	211.35	223.45	434.80	65	1'620.85	1'038.95	2'659.80

Etat: 1^{er} octobre 2012. Seul le paiement d'une prime annuelle est possible. La durée minimum du contrat est d'un an, résiliation possible tous les ans avec un mois de délai de résiliation. L'assurance peut être souscrite de 15 à 60 ans. La prime annuelle définit le montant annuel à payer pour la couverture d'assurance et est extraite du tableau ci-dessus. Vous trouverez d'autres informations et les conditions contractuelles sur www.zurich-pksbb.ch. Celles-ci font partie intégrante du contrat d'assurance.

Souhaitez-vous un versement de capital inférieur ou supérieur?
www.zurich-pksbb.ch

Votre couverture d'assurance complète en toute simplicité.

- 1 Vos besoins et votre prime**
Réfléchissez à vos besoins financiers en cas d'invalidité ou de décès. Parlez-en également à votre conjoint(e). L'évolution prévisionnelle de la prime est indiquée dans le tableau de la brochure.
- 2 Remplir la proposition**
Remplissez la proposition ci-jointe ainsi que la «Confirmation par la CP CFF» et signez les deux formulaires. Pour l'assurance risques de votre partenaire, remplissez également la proposition et la confirmation correspondantes. Visitez la page www.zurich-pksbb.ch. Vous y trouverez les conditions d'assurance pour vos documents.
- 3 Transmission à Zurich**
Envoyez la proposition dûment remplie et la confirmation directement à Zurich. La signature de la CP CFF sera recueillie directement par Zurich. Vous recevrez ensuite votre certificat de prestations sous quelques jours.

Souhaitez-vous un conseil ou plus d'informations?

Appelez-nous:

Service à la clientèle Zurich
Tél. 0800 80 80 80

Sélectionnez deux fois le point de menu 2 «Prévoyance du personnel LPP».

Service à la clientèle CP CFF
Tél. 051 226 18 62

Ou visitez notre site

www.zurich-pksbb.ch,

si vous souhaitez un versement de capital inférieur ou supérieur.

Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA
Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Si les informations contenues dans ce flyer divergent des conditions d'assurance applicables, ces dernières font foi.

FM70788F


ZURICH
ASSURANCE

Votre vie peut être bouleversée à chaque instant.

Prévoyez donc toujours l'imprévu.

Une offre exclusive pour les assurés de la CP CFF!



L'assurance risques de Zurich: pour un avenir serein!

Pourquoi souscrire une assurance risques?

Souvent, on préférerait que rien ne change. Mais quand rien ne change, aucune chance de découvrir la vie sous toutes ses facettes.

Mais malheureusement, tout ne change pas toujours pour le meilleur. Sincèrement, êtes-vous prêt à affronter financièrement des **coups du sort comme un accident, la maladie ou un décès?** Dans ces situations extrêmes, la sécurité financière pour vous et vos proches est un facteur essentiel.

Si jamais vous deviez être confronté à un tel coup du sort, l'assurance risques de Zurich vous garantit cette **sécurité financière**. En cas d'imprévu, il est toujours mieux d'être bien préparé.

Qu'est-ce qu'une assurance risques?

Une assurance risques vous permettra de protéger vos proches des conséquences financières d'une invalidité ou d'un décès. Quand du jour au lendemain, plus rien n'est comme avant, surgissent souvent des questions auxquelles on n'avait jamais songé.



- Qui va désormais s'occuper des tâches ménagères?
- Qui va financer les aménagements liés aux handicaps dans mon logement?
- Qui va s'occuper de mes enfants pendant que je travaille?
- Peut-on rester dans notre appartement?
- Est-ce que je pourrai encore réaliser mes rêves?

Les changements arrivent souvent sans prévenir.

Pour financer les vides qu'ils provoquent, vous pouvez compter sur l'assurance risques de Zurich.

La solution de Zurich

La situation financière de la famille pour les deux prochaines années:

Frais supplémentaires	CHF
Aide ménagère	16'000
Investissements de transformation du logement	60'000
Constituer une part d'épargne et/ou réaliser un rêve	20'000
Total des frais supplémentaires	96'000

Assurance risques pour les assurés CP CFF

Grâce au **paiement des primes à hauteur de CHF 162.40**, Daniel dispose d'un **capital de CHF 100'000** en cas d'invalidité. Ainsi, il peut couvrir les frais supplémentaires à venir sans aucun problème. Cette protection coûte CHF 13.54 par mois soit seulement 45 centimes par jour.

Une personne assurée a le droit de toucher un capital-invalidité, quand elle est invalide au moins à 40% conformément à la décision de l'AI. Le niveau du capital AI est défini en fonction du taux d'invalidité. A partir d'un taux d'AI de 70%, il existe un droit aux prestations totales, cela signifie 100% du capital AI.

Profitez de cette couverture d'assurance complète à un prix intéressant. **Remplissez votre proposition dès maintenant!**

Le formulaire de proposition est fourni



Aperçu des primes pour les femmes

Prime pour un versement en **capital unique de CHF 100'000**

Catégorie de risque 1

Âge	Prime annuelle pour une couverture:			Âge	Prime annuelle pour une couverture:		
	Décès	Invalidité	Combinée		Décès	Invalidité	Combinée
18	77.45	81.10	158.55	42	160.60	281.85	442.45
19	77.35	83.70	161.05	43	170.40	292.00	462.40
20	77.20	86.35	163.55	44	180.50	300.85	481.35
21	77.70	89.70	167.40	45	190.70	308.70	499.40
22	79.10	93.65	172.75	46	201.45	316.00	517.45
23	82.30	98.30	180.60	47	213.50	322.70	536.20
24	85.60	103.40	189.00	48	227.40	328.55	555.95
25	88.95	109.05	198.00	49	243.30	333.15	576.45
26	92.10	115.10	207.20	50	261.10	336.70	597.80
27	95.20	121.60	216.80	51	280.40	340.05	620.45
28	98.30	128.45	226.75	52	301.05	342.05	643.10
29	101.30	135.45	236.75	53	323.55	345.10	668.65
30	104.15	142.55	246.70	54	347.80	349.70	697.50
31	107.05	151.05	258.10	55	373.15	356.05	729.20
32	110.00	160.60	270.60	56	400.00	364.50	764.50
33	113.05	171.15	284.20	57	427.70	374.85	802.55
34	116.30	182.50	298.80	58	455.60	387.35	842.95
35	119.70	194.40	314.10	59	482.05	401.60	883.65
36	123.50	206.80	330.30	60	511.50	416.95	928.45
37	127.45	219.45	346.90	61	539.20	433.15	972.35
38	132.05	232.35	364.40	62	565.05	450.05	1'015.10
39	137.10	245.45	382.55	63	589.80	467.65	1'057.45
40	143.05	258.30	401.35	64	614.40	486.05	1'100.45
41	150.15	270.50	420.65	65	639.00	505.30	1'144.30

Etat: 1^{er} octobre 2012. Seul le paiement d'une prime annuelle est possible. La durée minimum du contrat est d'un an, résiliation possible tous les ans avec un mois de délai de résiliation. L'assurance peut être souscrite de 15 à 60 ans. La prime annuelle définit le montant annuel à payer pour la couverture d'assurance et est extraite du tableau ci-dessus. Vous trouverez d'autres informations et les conditions contractuelles sur www.zurich-pksbb.ch. Celles-ci font partie intégrante du contrat d'assurance.

Souhaitez-vous un versement de capital inférieur ou supérieur?
www.zurich-pksbb.ch

L'assurance risques en cas d'invalidité



Pour cause d'invalidité, la famille Gross subit d'importantes pertes de revenus.

Nicole et Daniel Gross vivent heureux avec leurs deux enfants. Daniel travaille comme responsable de projet au sein des CFF et Nicole travaille comme professeur à mi-temps dans le secondaire. Grâce à leurs revenus cumulés, le couple mène une vie agréable.

Mais soudain, c'est le drame.

Daniel subit un accident de la route et il est grièvement blessé. Il ne peut plus travailler qu'à 30% et seulement réaliser de simples tâches de bureau. Malgré les économies réalisées par le passé et les bonnes prestations des premier et deuxième piliers, cette perte de revenus se ressent cruellement.

Heureusement Daniel Gross possède une assurance risques de Zurich.

Les investissements liés à l'aménagement de son logement seront ainsi couverts. Les frais d'aide ménagère et une contribution à l'épargne annuelle sont également pris en charge.

Grâce à la prévoyance, la famille peut conserver son niveau de vie.



Profitez de la vie, tout en ayant anticipé l'imprévu.

Si dans un ménage, il arrive quelque chose à la personne ayant les revenus les plus importants, **les conséquences financières** sont énormes. Et même quand les personnes sans activité professionnelle rencontrent un problème, les conséquences financières sont aussi souvent graves.

Comment peut-on prévenir ces problèmes?

Consolidez dès maintenant **votre protection financière** avant d'affronter ces coups du sort. Grâce à l'assurance risques de Zurich.



- **Sécurisez votre niveau de vie et celui de votre famille!**
- **Assurez un revenu à vos proches en cas de décès!**
- **Restez indépendant financièrement!**
- **N'oubliez pas d'assurer également votre partenaire!**

Agissez dès maintenant pour être serein à l'avenir.

En tant qu'assuré de la Caisse de pensions CFF, vous profitez, tout comme votre partenaire, d'une offre exceptionnelle!

Assurance risques en cas de décès

La solution de Zurich



L'épouse de Reto Camenzind est décédée des suites d'une maladie.

Sonja et Reto Camenzind mènent une vie heureuse avec leurs deux enfants (deux ans et quatre ans). Grâce à son salaire d'assistant d'exploitation, Reto peut subvenir aux besoins financiers de sa famille. Sonja se consacre quant à elle entièrement à ses enfants et à la gestion du foyer.

Soudain tout va changer.

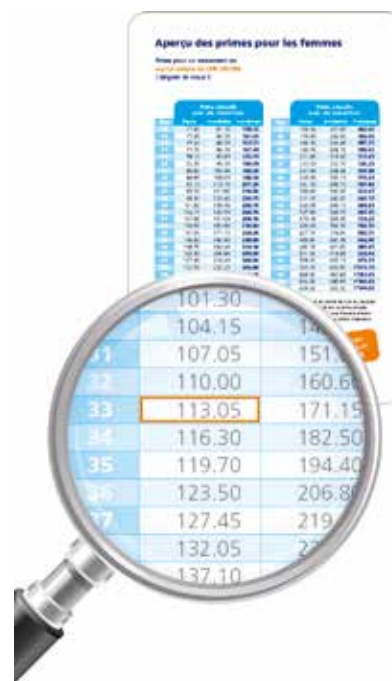
Lors d'un examen de routine, on décèle chez Sonja un cancer à un stade avancé. Elle décède en l'espace de six mois. Reto doit désormais continuer à subvenir aux besoins de sa famille avec son salaire, mais également engager une aide ménagère.

La famille possède heureusement une assurance risques de Zurich.

Grâce à la prévoyance de Reto pour lui et son épouse, les dépenses supplémentaires engendrées par la disparition de la mère et de la femme au foyer sont couvertes. Les enfants sont confiés à une garderie jusqu'à ce qu'ils puissent aller à l'école de façon autonome.

En cas de perte soudaine de revenu, votre sécurité financière doit être garantie.

La situation financière de la famille pour les deux prochaines années:



Frais supplémentaires	CHF
Garderie	48'000
Aide ménagère	16'000
Réduction du taux d'activité de 20% au cours des deux premières années	30'000
Total des frais supplémentaires	94'000

Assurance risques pour les assurés CP CFF et leurs partenaires

Grâce au paiement des **primes à hauteur de CHF 113.05**, Reto bénéficie d'un **versement unique de CHF 100'000** en cas de décès de sa conjointe. Ainsi, il peut couvrir les frais supplémentaires à venir sans aucun problème. Cette protection coûte CHF 9.42 par mois soit seulement 32 centimes par jour.

Le formulaire de proposition est fourni



Profitez de cette couverture d'assurance complète à un prix intéressant. **Remplissez votre proposition dès maintenant!**